

Liste de prix 2010

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
A	Contrôle préalable			
1	Frais d'administration du bureau natureplus	200,00	1	200,00
2	Contrôle du questionnaire relatif à la déclaration des produits. Vérification : a) de l'exhaustivité du dossier, b) de la conformité avec les critères de base	900,00	1	⁽¹⁾ 900,00
3	En cas de test simultané de plusieurs produits ou groupes de produits similaires : par groupe de produits additionnel	100,00	0	0,00
4	Prestations additionnelles : Traduction du rapport de contrôle Médiation natureplus France	Selon quantité	1 1	selon quantité selon quantité
	Total (excepté variables selon quantité)			1.100,00

N.B. : Les postes A2 et A3 sont facturés directement par l'institut de contrôle missionné. Le poste 4 est facturé directement par natureplus France.

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
B	Contrôle principal			
1	Inspection du site de production et prélèvements d'échantillons par l'institut de contrôle missionné par site de production frais additionnels de déplacement	450,00 selon dépense	1	450,00 selon dépense
1a	Évaluation (coût horaire) – env. 5 heures Accompagnement et médiation de l'inspection par natureplus France par site de production frais additionnels de déplacement	90,00	5	450,00
2	Évaluation de la ligne de vie du produit Analyse des caractéristiques écologiques Évaluation en (coût horaire) – variable en fonction du groupe de produits et des substances utilisées : de 8 à 20 h	350,00 selon dépense	1	350,00 selon dépense
3	Tests en laboratoire : selon paragraphe 3 des directives d'attribution spécifiques au produit	90,00	8	720,00
4	Management de projet, Analyse et Rapports	cf. poste E1		0,00
5	Contrôle de la qualité et approbation par la commission de contrôle natureplus	1.125,00	1	1.125,00
6	Frais Bureau np (incl. base de données, certificats, etc.)	180,00	1	180,00
7	Prestation additionnelle natureplus France Coordination et traductions	400,00	1	400,00
	Total (excepté variables selon coût et quantité)			3.325,00

N.B. : les postes B 1 – B 4 sont facturés directement par l'institut de contrôle missionné. Les postes 1a et 7 sont facturés directement par natureplus France.

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
C	Licence			
1	<p>En cas d'issue positive des tests, est délivrée l'autorisation d'utiliser le label de qualité, sur la base d'un contrat de licence,</p> <p>Les frais de licence sont de 0,05 % du chiffre d'affaires réalisé avec les produits certifiés dans les pays où natureplus est actif, et sont facturés rétroactivement après présentation du rapport annuel. Il n'y a pas de limite supérieure des frais de licence par entreprise.</p> <p>Plusieurs sites de production dans un même pays sont comptés comme une seule unité. Une avance de 70 % du montant des frais de licence estimés sont perçus annuellement, et en tout cas du moins les frais minimum établis.</p>			Selon C.A.
2	Frais minimum pour le premier produit	1.000,00	1	1.000,00
	Supplément pour un deuxième produit comparable (contrôle selon la même directive d'attribution)	250,00		
	Supplément pour chaque produit comparable suivant	100,00		
3	Frais minimum pour deux produits non comparables (contrôles selon directives d'attribution différentes)	1.500,00		
	Supplément pour le troisième produit non comparable (et pour chaque produit suivant)	250,00		
	Total			1.000,00

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
D	Prestations complémentaires (Optionnel)			
1	Traduction du Rapport de contrôle et du Certificat de licence, par langue :	400,00	0	0,00
2	Transmission du label de qualité sur produits fabriqués à l'identique	50,00	0	0,00
3	Transmission du label de qualité sur produits fabriqués à l'identique d'un autre fournisseur, avec réécriture du Certificat et des rapports de contrôle par le bureau	500,00	0	0,00
	Demandes spéciales pour la transmission rendant nécessaire le recours à un expert	Selon quantité	0	selon quantité

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
E	Tests en laboratoire			
1	Analyse des matières contenues :			
1.1	AOX / EOX			
1.1.1	Composés organo-halogénés absorbables (AOX)	95,00	0	0,00
1.1.2	Composés organo-halogénés extractibles (AOX)	95,00	0	0,00
1.2	Métaux / métalloïdes			
1.2.1	Préparation des échantillons:			
1.2.1.1	Dissolution à l'acide	15,00	0	0,00
1.2.1.2	Dissolution par pression (micro-onde)	41,00	0	0,00
1.2.1.3	Dissolution par fusion	41,00	0	0,00
1.2.1.4	Combustion	51,00	0	0,00
1.2.1.5	Analyse des éluats selon DIN 38414-S4	18,00	0	0,00
1.2.2	Évaluation:			
1.2.2.1	1 élément	20,00	0	0,00
1.2.2.2	2 éléments (même test)	34,00	0	0,00
1.2.2.3	3 éléments (même test)	49,00	0	0,00
1.2.2.4	chaque élément suivant (même test)	10,00	0	0,00
1.2.2.5	Bore (double détermination)	55,00	0	0,00
1.2.2.6	Chrome VI	85,00	0	0,00
1.3	Pesticides			
1.3.1	Pesticides organochlorés :	125,00	0	0,00
1.3.2	Pesticides organophosphorés :	130,00	0	0,00
1.3.3	Pyréthroïdes	145,00	0	0,00
1.3.4	Herbicides	185,00	0	0,00
1.3.5	Dibromure de diquat	145,00	0	0,00
1.3.6	Autres pesticides (selon DA RL0209)	150,00	0	0,00
1.3.7	Autres pesticides (selon DA RL0112)	380,00	0	0,00
1.4	Autres substances			
1.4.1	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP selon EPA):	125,00	0	0,00
1.4.2	Retardateurs de flamme organophosphorés :	150,00	0	0,00
1.4.3	Formaldéhyde (méthode du flacon WKI) (double détermination)	115,00	0	0,00
1.4.4	Pollution / fibres (REM ; contrôle de pureté)	130,00	0	0,00
1.4.5	Fibres de polyester (quantitatif)	140,00	0	0,00
1.4.6	TOC	82,00	0	0,00
1.4.7	Radioactivité (K-40, Cs-137, série Th, série U, série Ac)	190,00	0	0,00
1.4.8	Somme COV (in-can)	150,00	0	0,00
1.4.9	Hydrocarbures aromatiques (total) , CMR individuellement	100,00	0	0,00
1.4.10	Terpènes (y compris le delta-3-carène)	85,00	0	0,00
1.4.11	Esters / éthers de glycol	140,00	0	0,00
1.4.12	Phtalates	135,00	0	0,00
1.4.13	Monomères acrylates	85,00	0	0,00
1.4.14	Formaldéhyde libre (d'après Vdl – RL03)	85,00	0	0,00
1.4.15	Amines cancérigènes de colorants azoïques (d'après BgVV)	110,00	0	0,00
1.4.16	Composés organostanniques (MBT, DBT, TBT) valeurs individuelles	215,00	0	0,00
1.4.17	Valeur pH	180,00	0	0,00
1.4.18	Terpènes (y compris le delta-3-carène)	30,00	0	0,00

2	Analyses des émissions :			
2.1	Mise à disposition chambre d'essai :			
2.1.1	pour 3 jours	470,00	0	0,00
2.1.2	pour 7 jours	700,00	0	0,00
2.1.3	pour 28 jours	1.250,00	0	0,00
2.2	Composés organiques volatils (COV)			
2.2.1	COV-CMR, après 24 heures	220,00	0	0,00
2.2.2	COV (TVOC), après 7 ou 28 jours	220,00	0	0,00
2.3	Formaldéhyde (double détermination)	95,00	0	0,00
2.4	Autres aldéhydes / Cétones	130,00	0	0,00
2.5	Isocyanates	180,00	0	0,00
2.6	Odeur	175,00	0	0,00
	Total tests en laboratoire			0,00

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
F	Contrôle intermédiaire (de conformité) (respectivement un an et deux ans après le contrôle principal)			
1	Contrôle de conformité	90,00	1	90,00
2	Le cas échéant : vérification de l'accomplissement des obligations de la vérification natureplus précédente (minimum 90 €)	90,00		selon quantité
3	Le cas échéant : test en laboratoire de portée réduite ; paramètres de test établis en fonction des résultats du contrôle principal tels qu'ils figurent dans le rapport de vérification	Selon quantité		selon quantité
4	Établissement du rapport (seulement pour F2 et F3)	150,00	1	150,00
5	Redevance bureau natureplus France	100,00	1	100,00
	Total contrôle intermédiaire			340,00
N.B. :	En cas de changement de matières premières ou de processus de production, il est décidé si des contrôles complémentaires (postes B2, B3), voire un contrôle principal complet, s'avère(nt) nécessaire(s).			

Poste	Prestation	Prix [€]	Q.té	Prix total [€]
G	Répétition du contrôle (trois ans après le contrôle principal)			
1	Inspection du site de production et prélèvements d'échantillons par l'institut de contrôle missionné par site de production frais additionnels de déplacement	450,00 selon dépense	1	450,00 selon dépense
2	Évaluation (coût horaire) – env. 5 heures Évaluation de la ligne de vie du produit Analyse des caractéristiques écologiques Évaluation en (coût horaire) – env. 6 h	90,00 90,00	5 6	450,00 540,00
3	Tests en laboratoire : selon paragraphe 3 des directives d'attribution spécifiques au produit	cf. poste E		0,00
4	Management de projet, Analyse et Rapports	810,00	1	810,00
5	Contrôle de la qualité et approbation par la commission de contrôle natureplus	180,00	1	180,00
6	Frais Bureau np (incl. base de données, certificats, etc.)	200,00	1	200,00
7	Prestation additionnelle natureplus France Coordination et traductions			selon quantité
	Total répétition contrôle (excepté variables selon coût et quantité)			2.630,00